

### Article 1

La société MR BRICOLAGE, Société Anonyme au capital de 60 248 979 euros, dont le siège social est situé 1, rue Montaigne – 45380 La Chapelle Saint Mesmin, immatriculée au RCS d'Orléans sous le n° 348 033 473 organise du 15 mars 2026 à 9h00 au 29 mars 2026 à 23h59 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Le Grand Quiz Mr.Bricolage ».

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure habitant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des collaborateurs permanents ou occasionnels de la société MR BRICOLAGE ou des sociétés exploitant un point de vente à l'enseigne Mr.Bricolage et des membres de leurs familles.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non-respect des conditions de participations énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

### Article 3

Déroulement du Jeu « Le Grand Quiz Mr.Bricolage » :

- Modalités de participation

Pour participer au Jeu, il suffit de :

1. Se connecter sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.jeumrbricolage.fr/>, entre le 15 mars à 9h00 et le 29 mars 2026 à 23h59.
2. Remplir le formulaire en indiquant ses coordonnées personnelles complètes : nom, prénom, adresse e-mail et téléphone (les champs obligatoires sont marqués d'une étoile).

En validant le formulaire, l'internaute joue au jeu du « quiz ».

- Déroulement de l'instant gagnant :

Le participant devra avoir au préalable répondu aux 3 questions que comporte le quiz. Suite à cela, il découvre son score, qui n'a pas d'impact sur l'attribution des dotations. Il a la possibilité de participer à l'instant gagnant en cliquant sur « Je découvre » directement sur la page de score. Il découvre immédiatement s'il a gagné l'un des lots mis en jeu par instants gagnants ou s'il a perdu. Les instants gagnants sont « ouverts » : si aucune participation ne coïncide avec l'un des instants gagnants (date, heure, minutes, seconde du serveur du Jeu), la première participation suivant immédiatement cet instant sera considérée comme gagnante.

Un participant ne pourra tenter sa chance à l'instant gagnant que 1 fois par jour et ne pourra remporter qu'un seul instant gagnant maximum sur toute la durée de l'opération.

En cas de gain, le participant devra compléter ses informations postales dans le formulaire présent sur la page de gain : adresse postale, code postal, ville (les champs obligatoires sont marqués d'une étoile).

- Déroulement du tirage au sort final :

En validant le formulaire de coordonnées personnelles, le participant s'inscrit d'office au tirage au sort final.

Le participant a la possibilité de multiplier ses chances au tirage au sort en revenant jouer chaque jour au Quiz.

Une participation correspond à une chance supplémentaire au tirage au sort.

Un tirage au sort sera organisé le vendredi 03 avril 2026 sous la responsabilité de l'étude de Commissaires de justice dans laquelle est déposé ce présente règlement (article 8), de façon aléatoire par un système informatique, pour faire gagner 1 lot.

Seuls les joueurs ayant participé au jeu participeront à ce tirage au sort.

Le gagnant sera averti par MR BRICOLAGE, par e-mail et/ou par téléphone. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par personne définie par : son nom, son prénom et adresse e-mail. Toute inscription multiple (la modification de son nom, de son adresse, de ses coordonnées, par ajout ou omission de lettre et ou de chiffre sera considérée comme une fraude) pourra entraîner l'exclusion du participant par la Société Organisatrice.

Il appartient aux participants de s'assurer que leur adresse e-mail est correctement renseignée et qu'elle fonctionne. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si les participants ont indiqué une adresse e-mail erronée ou si les participants sont empêchés pour une quelconque raison de prendre connaissance de leurs e-mails.

#### Article 4

La participation au jeu est gratuite à l'exception des éventuels frais de liés à l'échange de données lors de la connexion au site du jeu, selon le contrat conclu entre le participant et son opérateur téléphonique. Ces frais ne sont pas susceptibles d'être remboursés.

#### Article 5

Sont mis en jeu pour les instants gagnants :

- 10 Mini bouilloire 0,8L "Années 50" - Smeg - coloris blanc Valeur unitaire : 129,90 € TTC
- 3 Robot culinaire Desire Red - Russell Hobbs (600W, bol 2,3L, blender 1,5L) Valeur unitaire : 99,00 € TTC
- 5 Brasero ESSCHERT DESIGN (59 x 59 x 35 cm) Valeur unitaire : 55,20 € TTC

- 15 Zen Rise - Terrailon (réveil simulateur d'aube Bluetooth) Valeur unitaire : 89,99 € TTC

#### Dotations FISKARS

- 15 Ciseaux universels Classic 21 cm - Valeur unitaire : 26,99 € TTC
- 15 Sécateurs P981 - Valeur unitaire : 49,99 € TTC
- 10 Sécateurs P121 - Valeur unitaire : 14,99 € TTC
- 2 Sécateurs à lame franche à batterie intégrée - Valeur unitaire : 199,99 € TTC
- 4 Batteries compatibles sécateur - Valeur unitaire : 79,99 € TTC
- 6 Sacs à végétaux S - Valeur unitaire : 22,99 € TTC
- 12 Sets My Fiskars - Valeur unitaire : 19,99 € TTC

#### Lots Petits Outils Solid (6 lots)

Chaque lot comprend :

- 1 Griffes de jardin Solid (16,99 € TTC)
- 1 Transplantoir Solid (16,99 € TTC)
- 1 Déplantoir Solid (16,99 € TTC)

Valeur commerciale indicative d'un lot : 50,97 € TTC

#### Sets Jardinage Urbain (4 lots)

Chaque lot comprend :

- 1 Boîte de rangement (17,85 € TTC)
- 1 Pelle à terreau (5,71 € TTC)
- 1 Station de bouturage (35,71 € TTC)
- 1 Kit outils jardin 3 pièces (17,85 € TTC)
- 1 Support de bouturage (14,28 € TTC)
- 1 Paire de gants BUH T12 (30,99 € TTC)
- 1 Paire de gants BUCHH T8 (30,99 € TTC)

Valeur commerciale indicative d'un lot : 153,38 € TTC

Les gagnants seront invités, directement sur le site du Jeu via un formulaire dédié, à communiquer à MR BRICOLAGE leur adresse postale pour expédition du lot à leur domicile dans un délai de 3 à 6 semaines après la fin du jeu, excepté pour les dotations Fiskars, qui seront expédiés sous un délai de 2 mois maximum à compter de la fin du jeu.

Dans le cadre du présent jeu, certaines dotations sont fournies par la marque Fiskars. Il est précisé que, pour les lots concernés, le fournisseur prendra directement contact avec les gagnants à l'issue du jeu afin d'organiser les modalités d'envoi des dotations. À cette fin, les données suivantes des gagnants seront transmises au fournisseur : nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone. Ces informations seront communiquées exclusivement dans le but de permettre la prise de contact et l'expédition des lots, et ne feront l'objet d'aucune autre utilisation.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'une éventuelle défaillance des services postaux ou d'un transporteur lors de l'acheminement des dotations.

Toute adresse non renseignée, incorrecte ou incomplète entraînera la perte du gain, les dotations resteront alors la propriété de MR BRICOLAGE.

Est mis en jeu par tirage au sort :

- 3 (trois) cartes cadeaux FairMoove d'une valeur unitaire de 1000€ TTC.

Chaque carte cadeau est utilisable, en une ou plusieurs fois, sur l'ensemble des offres de voyages et séjours proposés par FairMoove.

Les cartes cadeaux FairMoove sont valables 1 an à compter de la date d'émission ou de la date d'envoi indiquée par FairMoove, et doivent être utilisées dans ce délai après quoi elles ne seront plus prises en compte. La carte ne peut être échangée contre un règlement en numéraire et n'est pas remboursable.

La carte cadeau est soumise aux conditions générales de vente et d'utilisation propres à FairMoove. Le bénéficiaire doit se conformer auxdites conditions, notamment en ce qui concerne les modalités de réservation, disponibilité des offres, taxes, assurances, frais éventuels de dossier ou de services complémentaires, ainsi qu'aux formalités et documents requis pour les voyages réservés via FairMoove .

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait des conditions d'utilisation ou de validité des cartes cadeaux FairMoove, ni pour tout incident lié à l'utilisation de ces cartes auprès de FairMoove.

Ces carte-cadeau FairMoove sera envoyée par email au gagnant du tirage au sort à l'adresse email renseignée lors de sa participation. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de non-réception de l'email ou d'adresse email mal renseignée par le participant.

Les dotations ne sont ni échangeables, ni remboursables. En conséquence, elles ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, Mr.Bricolage se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de valeur équivalente et / ou de caractéristique proche.

#### Article 6

Mr.Bricolage se réserve la possibilité, pour une durée d'un an, de faire état des prénoms, noms et ville de résidence des gagnants à des fins publicitaires ou de relations publiques dans le cadre du présent jeu, sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise de la dotation.

#### Article 7

Mr.Bricolage se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu.

Mr.Bricolage ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bug...) du terminal (téléphone mobile, tablette ou ordinateur) des participants.

D'une manière générale, MR BRICOLAGE rappelle que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet (libre captation des informations diffusées) et de la difficulté, voire de l'impossibilité, de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de informations transmises par ce biais.

## Article 8

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé et validé auprès de la SAS ACTANORD DOCO - CAZIN - VAN AUTREEVE - DEGUINES - WALLART, Commissaires de Justice Associés, OFFICE de Me Jeremy WALLART, 105 Quai des Chevillards, 59000 Lille.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées. L'avenant sera déposé au sein de la SAS ACTANORD DOCO - CAZIN - VAN AUTREEVE - DEGUINES - WALLART, Commissaires de Justice associés, dépositaire du règlement. Il entrera en vigueur à compter de son enregistrement et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la Société Organisatrice (article 1).

La Société Organisatrice s'engage à rembourser le demandeur sur les frais relatifs à la demande de règlement.

## Article 9

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant le jeu.

Si les circonstances l'exigent, Mr.Bricolage se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu à tout moment, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle s'efforcera, dans toute la mesure du possible de donner une information préalable par tout moyen approprié sur ces changements.

## Article 10

Les coordonnées des participants collectées dans le cadre de leur participation au jeu sont destinées à Mr.Bricolage à des fins d'organisation du jeu et de remise des dotations, de gestion du programme fidélité Mr.Bricolage et, si le participant l'accepte, de sollicitation de nature commerciale.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression (dans les limites prévues par ces textes), d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit à la portabilité, ainsi que d'un droit d'opposition à recevoir des sollicitations commerciales en s'adressant à l'adresse du jeu : MR BRICOLAGE - jeu « Le Grand Quiz Mr.Bricolage » - Service Marketing - 1, rue Montaigne - 45380 La Chapelle Saint Mesmin.

## Article 11

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute contestation relative à son interprétation ou son application devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du jeu : MR BRICOLAGE - jeu « Le Grand Quiz Mr.Bricolage » de Mr.Bricolage - Service Marketing - 1, rue Montaigne - 45380 La Chapelle Saint Mesmin. Elle sera tranchée souverainement par la société Mr.Bricolage.

Tout litige qui ne pourrait être réglé ainsi serait soumis aux Tribunaux d'Orléans.

Fait à La Chapelle Saint Mesmin, le 04 mars 2026.